

PRESENTATION DU PROJET CASCADE

CONTRIBUTION A L'ATELIER B DU MERCREDI 11 JANVIER 2012

SEMINAIRE FORETS TROPICALES, PARIS 11-12 JANVIER 2012

I. PRESENTATION DU PROJET CASCADE

Le programme CASCADE *Carbon Finance for Agriculture, Silviculture, and Action against Deforestation* financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial pour un budget total de 2,3 millions d'euros a été lancé en décembre 2007. Son objectif est de renforcer l'expertise locale en Afrique sub-saharienne pour le développement de projets dans les secteurs de l'agroforesterie et de la bio-énergie générateurs des crédits-carbone. Le programme a déployé ses activités sur la période 2008-2009, dans 7 pays-cible d'Afrique sub-saharienne : Bénin, Cameroun, République Démocratique du Congo, Gabon, Madagascar, Mali et Sénégal.

Le programme a été développé en réponse à la quasi absence de projets carbone, destinés tant au marché réglementé, c'est-à-dire les projets MDP (Mécanisme de Développement Propre) du Protocole de Kyoto, que les projets destinés au marché de la compensation volontaire mis en œuvre en Afrique sub-saharienne, et en particulier les projets liés à l'affectation des terres : boisement ou reboisement de plantations commerciales, biocarburants, installation d'unités de cogénération, agroforesterie, qui sont des types de projets de réduction des émissions de GES et de séquestration du carbone particulièrement adapté au mode de développement africain.

Les principales activités du programme peuvent être réparties en trois composantes distinctes : (i) un appui institutionnel aux pays-cible pour le renforcement des cadres législatifs et réglementaires de développement des projets carbone, (ii) l'assistance technique à des projets pilotes dans chacun des pays cibles pour le développement et l'enregistrement de crédits carbone, (iii) la dissémination des matériels de formation préparés, des outils techniques développés et des retours d'expérience sur les projets pilote.

Parmi les activités déployées au niveau appui institutionnel, on peut citer l'appui à la définition forêt utilisée pour la mise en œuvre des projets MDP de boisement/reboisement au Sénégal, l'analyse et le renforcement des cadres réglementaires nationaux au Gabon et en République Démocratique du Congo pour le développement des projets MDP ainsi que la tenue de 2 ateliers de formation dans chacun des 7 pays du programme, destinés à l'ensemble des parties prenantes du secteur public, privé et de la société civile intéressées au développement de ces projets.

L'assistance technique à des projets pilotes s'est déroulée en deux temps. Une sélection de 4 projets en moyenne dans chacun des pays aidés pour la préparation d'une Note d'Information de Projet (PIN en anglais) qui vise à présenter brièvement le projet et sa composante carbone dans un premier temps. Dans un second temps, 2 des 4 projets initialement retenus ont été aidés pour la préparation du PDD Document Descriptif de Projet, document technique permettant le véritable développement du projet aboutissant à l'enregistrement du projet auprès des autorités de contrôle des marchés de crédits carbone et la mise en œuvre et l'émission des crédits carbone.

Au total c'est plus de 25 projets qui ont bénéficié de l'appui technique du programme CASCADE, les 12 projets les plus avancés représentant au total la séquestration ou la réduction de 297.500 tonnes équivalent de gaz carbonique chaque année.

Parmi les projets soutenus on peut citer : un projet de fumoirs à poisson améliorés plus efficaces permettant une moindre utilisation de bois issues de mangroves avoisinantes dans des villages de l'estuaire du Cameroun, un projet d'une entité de production d'électricité et de chaleur à partir de déchets d'exploitation de plantations au Gabon, un projet de reboisement combiné à la culture de manioc en RD Congo visant l'approvisionnement en bois de feu de l'agglomération de Kinshasa.

Fin 2011, 5 des projets aidés par CASCADE avaient atteint la phase d'enregistrement auprès des autorités de marché, réglementé MDP ou volontaire ACP aux Etats-Unis.

II. ENSEIGNEMENTS

La diversité des activités du Programme CASCADE, sa vaste zone géographique d'action et la grande variété des projets permettent de tirer de nombreux enseignements sur le développement de projets forestiers en Afrique sub-saharienne. Je m'en tiendrai ici à ceux liés au thème de l'atelier : l'investissement pour les forêts tropicales et en particulier la mobilisation de fonds privés puisqu'il s'agit essentiellement de cela dans le cadre du développement de la composante crédits-carbone des projets forestiers.

Les succès du programme ne doivent pas cacher les nombreuses difficultés rencontrées que je mentionnerais brièvement en les regroupant en 3 grands thèmes : (i) questions techniques et méthodologiques, (ii) questions liées aux cadres réglementaires local et international, et enfin (iii) les questions financières.

i. QUESTIONS TECHNIQUES ET METHODOLOGIQUES

- **Complexité des projets.** La mise en œuvre des projets MDP est complexe en général et celle des projets forestiers tout particulièrement. Les porteurs de projets africains n'ont en général ni l'expertise, ni l'expérience requises. Les porteurs des projets soutenus par CASCADE qui ont vu les meilleurs résultats sont ceux qui avaient réussi à constituer une expertise en interne, en général acquise sur longue période.
- **Accès et disponibilité des données.** De nombreuses données techniques (cartes des états de boisement dans le passé, équations allométriques pour l'estimation de la séquestration carbone des espèces locales, etc.) sont nécessaires pour la préparation et le suivi des projets MDP forestiers et de bioénergie et ne sont pas disponibles dans beaucoup de pays africains.
- **La longue période de développement** des projets carbone. L'expérience CASCADE a montré que les projets les plus avancés ont mis plus de 4 ans pour la préparation des documents nécessaires, leur validation et l'enregistrement du projet. Les délais sont dus à de nombreux facteurs : capacité et disponibilité du porteur de projet, disponibilité des données nécessaires, procédures d'approbation des autorités nationales, délai d'intervention des Entités Opérationnelles Désignées, etc.... de même que des contraintes de communication comme l'accès à internet.
- **L'inflexibilité** du Document de Projet (PDD) et des méthodologies suivies. Cette inflexibilité réglementaire est peu adaptée à l'adaptabilité nécessaire à la mise en œuvre des projets de type forestier et bioénergie et aux circonstances locales.
- **Barrière linguistique.** Les documents de travail pour la mise en œuvre d'un projet MDP doivent être présentés en anglais, langue maîtrisée peu ou prou par les porteurs de projets des pays cibles CASCADE, de même que par les autorités nationales (AND et Comité national changement climatique).

ii. QUESTIONS REGLEMENTAIRES AUX NIVEAUX LOCAL ET INTERNATIONAL

- **Approbation par l'AND.** Si certaines AND sont à l'heure actuelle en bonne position pour offrir le soutien et le suivi nécessaire des projets MDP, beaucoup n'ont encore ni les ressources techniques, ni les ressources financières pour mener à bien leur mission. Des délais importants, voire un frein au développement des projets, peuvent en résulter.
- **Droit foncier.** La plupart des méthodologies suivies par les projets MDP relatifs à l'usage des terres nécessitent une clarté juridique au niveau du droit de la terre et de ses produits dont les crédits carbone. Celle-ci n'existe pas dans de nombreux pays où les droits ne sont pas formellement documentés et relèvent souvent de l'usage. Cela constitue un frein notable à la participation des investisseurs.
- **Implication des communautés locales.** L'implication des communautés locales dès le début de la préparation du projet est indispensable pour respecter la réglementation MDP mais également pour assurer la mise en œuvre réussie du projet. C'est un élément fondamental pour les projets relatifs à l'usage de la terre.
- **Transparence parmi les parties prenantes.** Des accords entre toutes les parties prenantes au projet (communautés locales mais également développeur de projet, fournisseur de technologie, consultants, investisseurs, etc.) sur leur rôle et leur participation aux fruits financiers sont également indispensables à la réussite du projet, et ce le plus en amont possible dans son développement.
- **Gestion des co-bénéfices du projet.** Les projets forestiers produisent au-delà de la séquestration carbone de nombreux co-bénéfices aux parties prenantes : création d'emploi, protection des écosystèmes et de la biodiversité, etc... qui doivent également être gérés pour assurer la réussite de la composante carbone du projet.

iii. QUESTIONS FINANCIERES

- **Frais élevés de développement de la composante carbone.** Les coûts relatifs au développement de la composante carbone des projets MDP et en particulier des projets forestiers peuvent être très élevés (préparation des documents, validation, enregistrement, suivi du projet) et parfois ne pas rendre rentable un projet carbone compte-tenu des niveaux de séquestration attendus et du risque projet anticipé. C'est une considération qui doit être prise en compte dès la conception du projet et la préparation de son business plan, ainsi que dans les décisions prises relatives au marché visé pour l'enregistrement des crédits carbone. L'un des projets initialement soutenus par CASCADE a décidé de ne plus développer de composante carbone compte-tenu de la faible rentabilité attendue.
- **Investissements nécessaires pour le développement du projet sous-jacent.** Les coûts de développement des projets forestiers et de bioénergie sont en général élevés et présentent de longues périodes de retour sur investissement, particulièrement longues pour un environnement d'investissement comme l'Afrique. Les projets soutenus par CASCADE dans leur grande majorité peinent à rassembler le financement du projet sous-jacent.
- **Niveau de la demande pour les crédits carbone forestiers.** Les projets forestiers soutenus par CASCADE ont été confrontés à une très faible demande pour les crédits carbone forestiers MDP compte-tenu de leur caractère temporaire assigné par la réglementation et de leur faible acceptation par le régime européen. La demande est cependant relativement forte sur les marchés volontaires de la compensation, ce qui a amené certains projets à se tourner vers d'autres marchés que celui du MDP.

III. EN CONCLUSION

En conclusion je souhaiterais proposer quelques pistes de réflexion ou suggestions concernant plus particulièrement les aspects financiers du développement de ces projets.

- Il serait souhaitable que les organisations multilatérales et bilatérales aident à rapprocher les développeurs de projets en Afrique sub-saharienne avec les investisseurs carbone et plus encore les institutions financières qui financent ce type de projets et créent par exemple des plateformes qui facilitent la communication et le marketing des projets.
- Des programmes ayant pour objectif de mobiliser et d'inciter les institutions financières publiques ou privées ouvertes au financement de ce type de projets seraient également les bienvenus. De même, pourraient être testés des dispositifs visant à offrir des garanties et à limiter les risques qui peuvent être rédhibitoires pour des institutions financières.
- Les autorités des marchés des crédits carbone, réglementés et volontaires, devraient poursuivre leurs efforts pour faciliter l'accès des projets carbone issus de pays en développement où les conditions de mise en œuvre sont moins aisées, et des projets de type aménagement des terres qui sont particulièrement adaptés au contexte de ces pays et qui présentent de réelles perspectives de développement.
- Il serait souhaitable que les organisations multilatérales et bilatérales aident au financement de projets qui n'ont pas encore atteint le stade de développement commercial, par exemple en partageant certains coûts de développement avec les porteurs de ces projets ou en apportant un capital d'amorçage, de manière à permettre à ces projets de passer le cap difficile des premières étapes de développement.

Françoise d'Estais
Administrateur de Programme
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE)

Paris, 4 janvier 2012